

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD652

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer à la dernière occurrence du signe :

« , »

le mot :

« et ».

II. – Au même alinéa, après le mot :

« performance »,

insérer les mots :

« des réseaux ».

III. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« et à l' »,

les mots :

« ainsi qu'à leur ».

IV. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« des réseaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.